

Décision n°2025-31

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°23A020 : Travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville

**Lot n°5 : Menuiseries extérieures PVC Plaxé - Occultations
Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PACK CREATION situé 8 rue du Docteur Pravaz à Sainte-Foy-lès-Lyon (69110),

VU la décision n°2023-98 en date du 24 novembre 2023 portant attribution du lot n°5 – Menuiseries Extérieures PVC Plaxé – Occultations à l'entreprise CPB, située 71 Avenue Jean Jaurès – BP 80 à Oullins (69600) pour un montant de 133 263,00 €HT soit 159 915,60 €TTC (TVA 20%),

VU les articles R. 2194-8 et R-2194-9 du Code de la Commande Publique selon lesquels un marché peut être modifié lorsque la modification est inférieure à 15% du montant initial, pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin d'inclure les prestations complémentaires permettant de répondre aux adaptations au site, demandes supplémentaires en cours de chantier et réajustement du marché de travaux suite à la suppression de prestations.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Plus-value pour complément de câblage pour BSO	+ 2 200,00 €
Plus-value pour ajout de menuiseries extérieures et moins-values pour déposes non réalisées	+ 3 098,00 €
Plus-value pour fourniture et pose de BSO non prévus au marché	+ 9 705,00 €
Plus-value pour fourniture et pose de tôles d'habillage aluminium	+ 1 890,00 €
Moins-value suivants prestations supprimées	- 2 970,00 €
TOTAL € HT	13 923,00 €
TOTAL € TTC	16 707,60 €

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 13 923,00 € HT soit 16 707,60 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°5 – Menuiseries Extérieures PVC Plaxé - Occultations s'élève désormais à 147 186,00 € HT soit 176 623,20 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une augmentation d'environ 10,45 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 16 avril 2025



**Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE,**